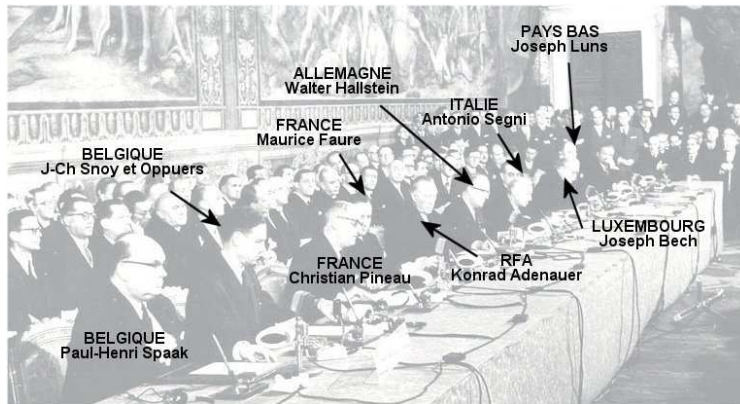


L'après - guerre (de 1945 à nos jours)

Au lendemain de la guerre, l'Europe est très affaiblie. Des tensions fortes entre les états Unis et l'URSS amènent certains politiques à envisager une union au sein de l'Europe.

Cette idée se concrétise en 1957 par le **traité de Rome**. La France, l'Allemagne de l'Ouest (RFA ou République Fédérale d'Allemagne), l'Italie, la Belgique, les Pays bas et le Luxembourg forment l'Europe des six.



Au lendemain de la guerre, pour éviter de revivre de telles atrocités et pour que l'histoire ne se reproduise pas, un organisme, l'ONU (organisation des nations unies) est créée en 1945.

Son objectif est de :

- maintenir la paix ;
- défendre les droits des êtres humains.

En France, une **prospérité économique** voit le jour et durera de longues années. Cette période est appelée « les trente glorieuses »

1) Les progrès scientifiques et techniques.

Ces progrès voient le jour dans de très nombreux domaines comme les **transports** et **l'espace** (on se déplace loin et plus facilement), **l'informatique** et **l'information** (on s'informe et on communique rapidement), la **recherche** et la **médecine** (on est mieux soigné). Ces nouvelles technologies ont changé la vie des hommes.

2) La constitution de la Ve République

La constitution du 4 octobre 1958 est le texte fondateur de la Ve République. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, elle organise les pouvoirs publics et définit leur rôle et leurs relations. Le rôle du président de la république est renforcé et les **pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires** sont séparés les uns des autres.



3) La décolonisation

Après la guerre, des mouvements nationaux se forment dans les colonies pour lutter contre la domination des puissances européennes. Ces mouvements aboutissent à la décolonisation des peuples qui obtiennent peu à peu leur **indépendance**. Cette période est marquée en France par la **guerre d'Indochine** et **d'Algérie**.

4) La constitution d'une Europe nouvelle

L'Europe des six s'est agrandie progressivement. Elle compte aujourd'hui **27 états membres**.

Avec le traité de Maastricht en 1992, elle devient **l'Union Européenne**.

A l'intérieur de l'Union Européenne, les biens et les personnes circulent librement.

En **janvier 2002**, **l'euro** devient la **monnaie européenne** et remplace les monnaies nationales.

